

## CADRAGE LICENCE

La demande pour une mention de licence devra être constituée de trois fichiers : un fichier principal inférieur à trente pages, un fichier d'annexes, inférieur à 3 Mo contenant tous les renseignements complémentaires nécessaires pour remplir la grille d'évaluation et un troisième fichier contenant la RNCP.

La grille d'évaluation AERES vierge parviendra aux DE en même temps que la maquette vierge. Ils doivent renseigner cette grille et la joindre à la maquette.

Pour chaque mention, deux rapporteurs seront nommés. Ils évalueront le dossier de la mention et rempliront à leur tour la grille de l'AERES. Ces grilles seront utilisées pour l'évaluation interne. Cette évaluation sera exploitée lors d'une réunion organisée par domaine à laquelle seront invités les **responsables de mention**, les directeurs de service commun et les directeurs de composantes. Cette réunion sera présidée par le VP chargé de la formation. Seule cette grille d'évaluation interne sera jointe au dossier de la mention et seuls les dossiers susceptibles d'être bien évalués par l'AERES seront envoyés, les crédits alloués par le ministère étant dépendant de la qualité des dossiers.

Les maquettes des formations doivent prendre en compte le potentiel de l'université et le flux des étudiants. Les formations doivent être cohérentes, visibles et lisibles.

Des aménagements peuvent être apportés aux profils et à leurs UE.

Les **responsables** de mention travailleront avec les directeurs d'études des profils et des parcours pour élaborer les maquettes. Ils veilleront à l'équilibre disciplinaire et à la cohérence des formations.

Les étudiants sont orientés par les équipes pédagogiques en fonction de leur choix et si possible de leur potentiel (Orientation active).

Le choix de la mention de licence s'effectue au début du S3. Les enseignements restent pluridisciplinaires et des réorientations possibles jusqu'à la fin du S3. Les étudiants garderont le même secrétariat pédagogique jusqu'à la fin du S4.

Un conseil de perfectionnement par mention sera instauré. Ce conseil doit comprendre des responsables de mention de master à accès de droit, des membres de l'équipe pédagogique, des étudiants et des personnels IATOS de la dite mention, et si possible des professionnels.

Une fiche RNCP par mention sera jointe en annexe à la maquette.

### **ECTS**

4 à 6 ECTS peuvent être attribués aux UE disciplinaires du S1 au S6.

Pas de nombre fixe d'heures par UE, cependant le nombre total d'heures d'enseignement par semestre est limité à 300 h, hors heures de soutien et cas particuliers : les crédits affectés aux UE sont proportionnels au travail de l'étudiant.

**Des UE libres** peuvent être proposées à partir du S3.

**1 ensemble d'UE transversales** obligatoires de 22 ECTS, dont la répartition sur les semestres S1-S6 est donnée en fin de ce document, comprend : Les langues (6 ECTS), les TICE (5 ECTS) (bureautique), et un ensemble cohérent intitulé PPP (11 ECTS) (les TEC, la méthodologie de travail universitaire, l'initiation à la recherche bibliographique et des éléments de connaissance des métiers et des entreprises).

Pour les enseignements des TICE, prévoir :

Au semestre 1 : 20 h d'enseignement (2 ECTS)

Au semestre 2 : 30 h d'enseignement tuteuré qui se décomposent en 20 h d'autoformation sur la plateforme Moodle du SEMM et 10h de pilotage par un « enseignant » (3 ECTS).

Ces enseignements conduiront, après évaluation, à la certification C2I. La compensation oblige à distinguer la validation de l'UE TICE de la certification C2I.

En ce qui concerne les langues, prévoir une formation, enseignement et auto-formation, répartie sur les 5 premiers semestres de licence (tableau ci-dessous)

Semestre	Nombre de Groupes	Nombre d'heures		total heures	
		/étudiant	Étudiants	Enseignant	Tutorat
1	22 sections	20	(AF)	6	Tutorat
2 (2 ECTS)	79 gr TD	24	1896	24	
3 (2 ECTS)	60 gr TD	24	1440	24	
4 (2 ECTS)	60 gr TD	24	1440	24	
5	55 gr TD	28 dont 16 en AF	660	12	
				90	
	Total	120h	5436 h		

AF = auto formation au CRL

Les autres UE transversales comme le sport, l'histoire des sciences,....., optionnelles peuvent donner droit jusqu'à 5 ECTS sur l'ensemble de la licence.

Il faudra prévoir

Des réorientations vers les DEUST

Des passerelles vers les DUT

*Des passerelles vers les licences pro* dès le S3. Des UE d'adaptation par groupe de LP identifiées seront proposées par les responsables de mention et les DE de licence professionnelle.

**Contrôle des connaissances** et compétences:

Il sera instauré un contrôle continu des connaissances et compétences et un examen final en rattrapage pour les étudiants n'ayant pas validé une UE lors du contrôle continu.

La compensation entre toutes les UE sera annuelle en L1. Elle sera annuelle mais par groupe de compétences compatibles, donc par groupe d'UE en L2 et L3. La compensation semestrielle entre les UE est imposée par la loi

Nous devons prévoir une UE « *projet* » de 5 à 10 ECTS ou « *stage* » de 5 à 15 ECTS.

## LICENCES PROFESSIONNELLES

Le respect de la maquette LP est primordial à son habilitation

En principe, il ne doit pas y avoir de poursuite d'étude après une LP.

Nous devons former des groupes de LP et construire des semestres d'adaptation S3' et S4' pour la réorientation des étudiants de LG.

## DEUST

Le maintien des DEUST est nécessaire pour la réorientation des étudiants de S1.

## Aide à la réussite en licence

### Dispositif d'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur Projet Personnel et Professionnel (PPP)

#### Objectifs du dispositif d'accompagnement

Aider l'étudiant à travailler sur son PPP c'est l'amener à se projeter, à se questionner, à se fixer des objectifs, à être acteur de son parcours de formation ; c'est contribuer à donner du sens à ses études. « *Là ou il y a un projet, il y a un chemin. Saint-Exupéry* ».

Cette aide prend une forme particulière en début de parcours dans la mesure où un nombre important d'étudiants a fait le choix de l'université par défaut. Une réflexion sur le positionnement de chaque étudiant dans son parcours de formation à l'université est donc souhaitable.

L'élaboration du PPP est un lent processus de maturation qui nécessite de mettre en place un dispositif avec des actions et des bilans ou retours d'expériences. Dans cette démarche, l'étudiant doit être actif et mettre en application les méthodes qui lui sont enseignées.

Les actions proposées doivent évoluer au rythme des semestres et s'articuler autour des axes de travail suivants :

- **L'axe connaissance des environnements professionnels** : l'étudiant doit disposer d'informations sur les secteurs d'activité, les familles de métiers, la pluralité des modes d'exercices des métiers, l'évolution des métiers, les compétences associées aux métiers, l'entreprise, sa stratégie, le marché du travail... Ces informations doivent être obtenues de façon active par des recherches documentaires, par des interviews de professionnels, par des témoignages de professionnels ou d'anciens étudiants, par des stages. La diversité des informations doit permettre à l'étudiant d'élargir sa vision des environnements professionnels.
- **L'axe connaissance de soi** : l'étudiant doit être mis en position d'exprimer ses goûts, ses attentes, ses centres d'intérêts, ses aptitudes. Il doit également, à partir de ses expériences vécues tant dans le parcours de formation que dans sa vie personnelle (boulots d'été, centres d'intérêts...), prendre conscience des compétences personnelles acquises et apprendre à les valoriser. Enfin il doit être capable de valoriser dans son CV, les compétences acquises dans le cadre de sa formation.
- **L'axe connaissance des formations, des débouchés associés** : l'étudiant doit connaître l'éventail des formations et leurs débouchés en particulier ceux de sa filière de formation, et connaître les compétences associées à ces débouchés.
- **La mise en perspective des 3 axes précédents** : l'étudiant doit être incité par des questionnaires, par la rédaction de documents, à formaliser ses choix et à les argumenter en termes de perspectives de projet et donc de poursuite d'études.

L'objectif est donc de bâtir un dispositif susceptible d'aider l'étudiant à construire son projet et d'être à même de l'exprimer en termes de "compétences" à acquérir pour pouvoir le réaliser. Ce dispositif s'appuie sur la notion de processus et devrait se mettre en place dès le 1er semestre de licence.

Au fil des semestres, les objectifs et les contenus des séances de travail doivent évoluer pour aller progressivement vers un travail en autonomie et pour aller de l'installation dans une formation à une réflexion sur les compétences qu'elle est susceptible d'apporter et sur les compétences à rechercher pour un jour pouvoir réaliser ses projets.

Pour matérialiser la réflexion et la progression du projet, il est proposé de mettre en place un carnet de bord qui sera rempli par l'étudiant et sera complété par son portefeuille de compétences et son CV.

#### Déroulement type du dispositif (voir annexe 1, projet en cours de réalisation).

- Au premier semestre, l'objectif est d'aider l'étudiant à s'ancrer dans sa formation, à y trouver du sens, et éventuellement en fin de S1 à l'aider à trouver une réorientation positive. Pour répondre à l'objectif, les actions prévues cherchent à établir, par un travail de groupe dans la semaine de

prérentrée, un bilan de ses motivations. Au cours de cette séance un carnet de bord est mis en place, dans lequel l'étudiant pourra conserver les différents documents concernant son projet ainsi qu'une fiche recensant ses attentes et ses craintes vis à vis de sa formation. Cette fiche pourra être exploitée si besoin dans un entretien individuel qui permettra de faire le point sur les difficultés qu'il pourrait redouter et de lui apporter les 1ers éléments de réponse. Le travail doit se poursuivre par des travaux de groupe sur l'aide méthodologique (la prise de notes et la prise de parole : en s'appuyant par exemple sur des "matériaux" d'orientation et des documents sur l'insertion, sur les études, sur le témoignage de diplômés...) ainsi que sur une réflexion sur la connaissance de soi : les différentes façons pour chacun de travailler et les intérêts personnels (ce dernier travail permettant de préparer le projet du 2eme semestre). Le semestre doit se terminer par un bilan et, pour certains étudiants identifiés par un travail de groupe sur les possibilités de réorientation.

- Le second semestre est consacré à une UE type PPE telle qu'elle est abordée actuellement : travaux de groupe et travaux individuels consacrés à une recherche sur un secteur professionnel ou sur une profession précise. Ce travail sera complété par une exploitation des enquêtes réalisées par les étudiants, exploitation ayant comme objectif de conduire l'étudiant à initialiser à partir du semestre 3 son propre "portefeuille" de compétences.
- Au S3 un travail de groupe est envisagé pour sensibiliser l'étudiant à la notion de compétences et pour l'aider à commencer à décliner ses différentes expériences en termes de compétences acquises et à définir des pistes de projet en termes de compétences à acquérir.
- Aux semestres 4, 5 et 6, les choix de l'étudiant se précisent, les actions proposées permettent à travers des travaux de groupe et des travaux personnels d'enrichir les connaissances de l'étudiant dans le domaine de l'entreprise, des outils de communication vis à vis de celle-ci...Chaque nouvelle expérience donne lieu à une exploitation et à un enrichissement du portefeuille de compétences.

L'étudiant sera amené en fin de S6 à établir avec les enseignants un bilan terminal, au cours duquel il argumentera, toujours en termes de compétences à acquérir, sur ses choix de Master.

#### **Souhaits pour la rentrée 2008 et pour le prochain contrat :**

- associer des enseignants à la réflexion sur ce dispositif
- expérimenter dès 2008 des actions du dispositif avec des groupes test
- rendre le dispositif opérationnel pour le début du prochain contrat quadriennal.

#### **Moyens accompagnant le dispositif :**

- un chef de projet (Henri-Jacques Saint-Pol, SUAIO)
- redéploiement de 5 postes CUEEP, dédiés à l'accompagnement du PPP, rattachés au SUAIO et localisés dans les composantes ou au SUP (objectif : être au plus proche des étudiants, des DE, des secrétariats pédagogiques, des équipes pédagogiques) (voir annexe 2)
- heures attribuées pour l'expérimentation
- séminaires de formation organisés par le SUAIO

#### **Pré-cadrage des UE PPP - Projet Personnel et Professionnel et Techniques de Communication -**

**UE PPP1 : méthodologie du travail universitaire** (comprenant l'intervention de la semaine de prérentrée et formation de base (4h TD) à l'utilisation des outils de recherche documentaire).

- Objectif : Amener l'étudiant à s'interroger sur lui-même et à se projeter dans son parcours de formation. Initialiser le carnet de bord qui servira en cas d'entretiens individuels. Former aux méthodes de travail universitaire.
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP1 et intervenants du SCD pour la recherche documentaire
- Nombres d'heures : 20hTD dont 4h de recherche documentaire
- Nombre d'heures travail étudiants : 50h
- ECTS : 2

**UE PPP2 : Méthodologie de recherche sur les métiers et techniques de communication**

- Objectif : rendre l'étudiant acteur de son projet professionnel tout en le confrontant aux réalités professionnelles. Lui faire acquérir des méthodes transposables à d'autres situations telle la recherche de stages ou d'emplois.
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP2, intervenants extérieurs
- Nombres d'heures : 24 h TD
- Nombre d'heures travail étudiants : 60h
- ECTS : 3

**UE PPP3 : Méthodologie d'élaboration du portefeuille de compétences**

- Objectif : Aborder avec l'étudiant la notion de compétences transférables dans le monde professionnel. Aider l'étudiant à analyser les expériences qu'il a acquises dans le cadre de ses activités extra étudiantes (jobs d'été, stages, activités sportives ou associatives...) et à les traduire en compétences. Donner une méthodologie et les outils permettant à l'étudiant d'enrichir lui-même son portefeuille de compétences dans la suite de son parcours.
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP3, intervenants extérieurs
- Nombres d'heures : 10 h TD
- Nombre d'heures travail étudiants : 20h
- ECTS : 1

**UE PPP4 connaissance de l'entreprise et techniques de communication**

- Objectif : Donner à l'étudiant des connaissances de base sur l'entreprise (typologies, les grandes fonctions, l'entreprise dans son environnement...), le faire travailler sur l'étude d'une entreprise.
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP4, intervenants extérieurs du monde professionnel
- Nombres d'heures : 15 h TD
- Nombre d'heures travail étudiants : 30h
- ECTS : 2

**UE PPP5 : Acquisition des outils de communication pour l'insertion professionnelle**

- Objectif : maîtriser les outils classiques de recherche de stage ou d'emploi (CV, lettre, entretiens, téléphone, tests...)
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP5, intervenants extérieurs
- Nombres d'heures : 15hTD
- Nombre d'heures travail étudiants : 30h
- ECTS : 2

**UE PPP6 : Bilan**

- Objectif : Amener l'étudiant, à partir du bilan de l'exploitation de son carnet de bord, à argumenter son projet « d'après licence » en termes de compétences à acquérir. L'amener à présenter un CV et une lettre de candidature en appui de son projet « d'après licence ».
- Intervenants : personnel du SUAIO, enseignants en TEC, enseignants référents PPP6, intervenants extérieurs
- Nombres d'heures : 6 h TD
- Nombre d'heures travail étudiants : 15 h
- ECTS : 1

Pour des questions de cohérence des programmes lors de réorientation, il est nécessaire de respecter cette chronologie ainsi que les ECTS.

Les contenus pédagogiques seront établis par les équipes pédagogiques en cohérence avec les filières de formation.

Les responsables des UE seront des enseignants du semestre si possible ou des enseignants de TEC, ou des personnels du SUAIO.

Le carnet de bord devra être initialisé en semestre1 et servira de fil rouge tout au long des semestres. Il devra consigner le bilan PPP de chaque semestre.

**Annexe 1**

ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT DANS SON PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (PPP)											
<b>P R E N T R</b>	Positionnement de l'étudiant dans sa formation. Méthodologie Du travail	<b>B I L A N</b>	Recherche sur les métiers (type PPE) + Retour d'expérience	<b>B I L A N</b>	Initialisation du portefeuille d'expériences et de compétences	<b>B I L A N</b>	Connaissance de l'entreprise	<b>B I L A N</b>	Outils de communication	<b>B I L A N</b>	Préparation Bilan Fin licence

## Annexe 2

### Mission des correspondants du SUAIO

Les personnes recrutées sur ce projet seront rattachées au SUAIO. Pour être au plus près des étudiants et travailler en synergie avec les DE, les enseignants, les secrétariats pédagogiques, elles ont vocation à être des **correspondants du SUAIO** ayant leur activité dans les composantes ou au SUP.

Les grands domaines de formation de l'université seront couverts :

- Sciences Economiques et Sociales, géographie
- Sciences de la Vie de la Terre et de l'Environnement
- Sciences exactes, Sciences pour l'ingénieur, MASS

En collaboration étroite avec les DE et les équipes pédagogiques, les personnes recrutées participeront aux missions suivantes :

Mise en place d'actions de suivi des étudiants particulièrement en S1 et S2

- Participer à la mise en place du carnet de bord de l'étudiant
- Assurer essentiellement en S1 et S2 des entretiens individuels (1<sup>er</sup> niveau) suscités ou à la demande
- Participer au suivi individualisé des étudiants (repérage des absents, repérage des décrocheurs et des étudiants en difficulté)
- Participer avec les COPS à l'orientation (interne ou externe) des étudiants
- Aider à la mise en place d'actions de remédiation (tutorat, modules de remises à niveau, ateliers méthodologiques...)

Mise en place d'actions relatives à l'enrichissement du projet personnel et professionnel

- Participer à la mise en place du projet « Accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur Projet Personnel et Professionnel »
  - Participer à la mise en place du portefeuille de compétences et à son exploitation
  - Assurer la cohérence du dispositif PPP sur les 6 semestres
- Aider à la mise en place d'actions relatives à une meilleure connaissance des formations et de leurs débouchés (exploitation des données de l'OFIP) et participer à ces actions
- Aider à la mise en place d'actions relatives à une meilleure connaissance des environnements professionnels (tables rondes, conférences, interventions de professionnels ou d'anciens, forums...) et participer à ces actions
- Assurer dans les composantes la transmission des informations relatives à l'actualité des métiers et du marché de l'emploi effectuées par les documentalistes du SUAIO
- Participer éventuellement au suivi des stages (aide au CV et lettre, suivi de conventions...)
- Participer éventuellement à la mise en place ou au suivi d'annuaires d'anciens